Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE
PV N°54 CS/17

Réunion du	**Jeudi 26 novembre 2026**
Présidence :	DA SILVA S.
Présents :	VADOT B. – BELORGEY B.
Excusés :	FAORO P. — IPOUA G. - CHEVANNE T.

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boite mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE
En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE
Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI
Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.
En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents
Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail.

1.1 TERRAIN IMPRATICABLE

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie : - soit par les critères retenus par les Lois du Jeu, - soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé, - soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts). La commission Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

Procédure n°1 :
Jusqu'au vendredi 13 heures Si le terrain est impraticable et sans espoir d'amélioration, le club recevant doit annuler son ou ses matches. Pour ce faire, il envoie avant vendredi 13 heures au plus tard, un message d'annulation portant sur le ou les matches annulés. Ce message est transmis par courriel via la messagerie officielle du club au secrétariat du district. Le District informera le club visiteur, les arbitres et officiels désignés et enlèvera la rencontre du site. L'autorité responsable doit permettre l'accès au terrain si le district décide de procéder à une vérification. La vérification se fera en présence du club et sur invitation de celui-ci en présence d'un représentant du propriétaire (s'il

y a lieu). Les frais de déplacement du représentant seront à la charge du district, si le rapport confirme l'impraticabilité du terrain, et à la charge du club dans le cas contraire. Le club recevant pourra avoir match perdu par pénalité pour toutes les rencontres annulées indument.

Procédure n°2 :
Le vendredi après 13 heures Si l'impraticabilité est déclarée le vendredi après 13 heures, le club recevant doit, sous sa responsabilité, informer immédiatement par courriel via la messagerie officielle : • Le club visiteur (+téléphone obligatoire), • Le secrétariat du district • Les arbitres et officiels désignés (+téléphone obligatoire). Le district se réserve le droit d'envoyer un représentant pour constater l'état de l'aire de jeu. L'autorité responsable doit permettre l 'accès au terrain si le district décide de procéder à une vérification. La vérification se fera en présence du club et sur invitation de celui-ci en présence d'un représentant du propriétaire (s'il y a lieu). Les frais de déplacement du représentant seront à la charge du district, si le rapport confirme l'impraticabilité du terrain, et à la charge du club dans le cas contraire. Le club recevant pourra avoir match perdu par pénalité pour toutes les rencontres De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match.

Annulation de lever de rideau :
Les clubs ont la faculté d 'annuler un ou plusieurs levers de rideau s'ils estiment que le déroulement de ces matches pourrait provoquer l'annulation du match principal. Cette annulation devra se faire en conformité avec les prescriptions des paragraphes 1 et 2. PV N°21 de la CS du 28 Janvier 2026 Page 3 sur 9 L'arbitre du match principal et/ou le délégué pourra également annuler ou arrêter, s'ils le jugent utile, le déroulement d'un lever de rideau. Ils ne le feront toutefois que si la deuxième mi-temps de ce match n'a pas été commencée.

1.2 FORFAIT

79542011 D4 A CREPAND – MONTIGNY SUR AUBE du 29/11/2026
Forfait déclaré de MONTIGNY.
En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à MONTIGNY (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à CREPAND.
Amende 60 € à MONTIGNY.
Le match retour 79542051 du 02/05/2027 est inversé.

I.3 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Foot clubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Foot clubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de facilité le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.**
- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €**

Match 79515341 D4 D BLIGNY 2 – AS SEURRE du 06/12/26 se jouera à 14H30 à SEURRE.
Match retour 79515381 D4 D AS SEURRE – BLIGNY 2 du 23/05/2027 se jouera à BLIGNY.
Match 56610793 ST JEAN LOSNE 2 – FCJ MAHORAISE 2 du 13/12/26 se jouera le 07/02/2027.
Match 79515534 D4 D MERCEUIL – REMILLY 2 du 29/11/26 se jouera à REMILLY.
Match retour 79515549 D4 D REMILLY 2 – MERCEUIL du 02/05/2027 se jouera à MERCEUIL.
Match 56591565 D2 A AUXONNE – ASFO du 13/12/2026 se jouera à DIJON.
Match retour 56591584 D2 A ASFO – AUXONNE du 09/05/2027 se jouera à AUXONNE.

I.4 MATCHS REMIS ou A JOUER

Match 56573499	D2 A	FAUVERNEY 2 – BEAUNE 2 du 22/11/2026
Match 56591561	D2 A	MEURSAULT – FONTAINE D'OUCHE du 22/11/2026
Match 56610326	D3 A	ST REMY 1 – SEMUR EPOISSES 2 du 22/11/2026
Match 56610325	D3 A	PRECY 1 – POUILLY EN AUXOIS 2 du 22/11/2026
Match 78827719	D3 A	N.E.C 1 - MANLAY 1 du 22/11/2026
Match 56610786	D3 C	CHAMPDOTRE LONGEAULT 1 – DIJON POUSSOT 1 du 22/11/2026
Match 56611225	D3 D	MEURSAULT 2 – GEVREY 2 du 22/11/2026
Match 79542004	D4 A	SACRIBAINE LERY 1 – FCAB 2 du 22/11/2026
Match 79542007	D4 A	TOUILLON – SEMUR EPOISSES 3 du 22/11/2026
Match 79542006	D4 A	N.E.C 2 – CREPAND 1 du 22/11/2026
Match 79542003	D4 A	PRECY 2 – UCCF 3 du 22/11/2026
Match 79542005	D4 A	MONTIGNY SUR AUBE 2 – ST REMY 2 du 22/11/2026
Match 79542096	D4 C	ECHENON 2 – DIJON DINAMO 3 du 22/11/2026
Match 79515332	D4 D	REMILLY 2 – LONGCHAMP 2 du 22/11/2026
Match 79515328	D4 D	BLIGNY 2 – AISEREY IZEURE 2 du 22/11/2026

I.5 DELEGATIONS

DESIGNATION DELEGUES:

DATE DU MATCH	DIVISION	GROUPE	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	ARBITRE	DELEGUE
28/11/26	D2	C	LONGVIC	CHENOVE		CHUDZIAK P.
06/12/26	D2	A	SAULON	REMILLY		RODRIGUES A.
06/12/26	D2	C	MAHORAISE	LONGVIC 3		CHUDZIAK P.
06/12/26	U 18 D2	B	QUETIGNY	MEURSAULT		MAPANAS H.
13/12/26	D2	A	ASFO	AUXONNE		MAPANAS H.
13/12/26	D1		DIJON ULFE	O. CHAIGNAY		DA SILVA S.
13/12/26	D1		FCNCS	PLOMBIERES		CHUDZIAK P.
13/12/26	D3	C	TALANT	CESSEY		MOINGEON D.

II- JEUNES

CHAMPIONNATS JEUNES GARCONS FEMININES
DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard des championnats jeunes phase automne est le 20/12/2026.
Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District IMPERATIVEMENT pour le Lundi 21 Décembre 2026.
La Commission homologuera match perdu 0 pt à chaque club pour les matchs non joués.
Les feuilles de défis non reçues au Lundi 21/12/2026 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura -1 point.

CHAMPIONNATS JEUNES GARCONS FEMININES

Suite aux nombreux matchs reporté la CS remet les matchs de coupe jeune en DU.

2.1 FORFAITS

79567641 U15 D3 DIJON ULFE 2 – ENT FCAB ESVO du 21/11/2026
Forfait déclaré de ENT FCAB ESVO.
En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à ENT FCAB ESVO (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à DIJON ULFE 2.
Amende 60 € à ENT FCAB ESVO.

79566250 U13 D3 A FONTAINE/DIJON 2 – ENT MORVANDELLE du 21/11/2026
Forfait déclaré de ENT MORVANDELLE.
En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à ENT MORVANDELLE (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à FONTAINE DIJON 2.
Amende 50 € à ENT MORVANDELLE.

79567757 U13 D3 D GRESILLES 2 – RUFFEY STE MARIE du 28/11/2026
Forfait déclaré de RUFFEY STE MARIE.
En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à RUFFEY STE MARIE (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à GRESILLES 2.
Amende 50 € à RUFFEY STE MARIE.

2.2 FORFAITS GENERAL

De l'ENTENTE AIFC-ST JEAN en U15 D2 C.
Les clubs rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.
Amende 100 € à ENT AIFC-ST JEAN.

2.3 REPROGRAMMATION MATCH

Match 56657849 U18 D1 ENT USSE/ST REMY – BEAUNE AS du 21/11/26 se jouera le 19/12/2026.
Match 79546321 U18 D2 A CERCLE TALANT – EF VILLAGES du 21/11/26 se jouera le 19/12/2026.
Match 79546295 U18 D2 A ST APOLLINAIRE 2 – CERCLE TALANT se jouera le 12/12/2026.
Match 79566270 U18 D3 A ENT FCAB – MPL du 15/11/26 se jouera le 12/12/2026.
Match 79546293 U18 D2 A ENT UFCO – MVF se jouera le 12/12/2026.

Match 79756366 U15 D2 C SOMBERNON GISSEY 1 – CERCLE TALANT 1 du 21/11/2026
Match 79567643 U15 D3 A ENT USSE ST REMY 2 – MARSANNAY 2 du 21/11/2026
Match 79567640 U15 D3 A ENT SAULIEU MOUX 1 – FC NCS 1 du 21/11/2026
Match 79566249 U13 D3 A CHANCEAUX 1 - ENT USSE ST REMY 2 du 21/11/2026
Match 79567756 U13 D3 D AUXONNE 2 – GRESILLES 2 du 21/11/2026

2.4 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de facilité le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match Jeunes D1-D2-D3-D4 20 €**

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match 81082375 U12 ESPOIR/PRINTEMPS VNFC – ASF DAIX du 21/11/2026 se jouera le 20/03/2027.
Match 79546249 U18 D2 B QUETIGNY – FAUVERNEY du 11/11/26 se jouera le 12/12/26.
Match 79622669 U13 D4 A ESTV 2 – AS SEURRE 2 du 07/11/26 se jouera le 12/12/26 à 15h00.
Match 79577123 U15 D3 FAUVERNEY 2 – SEURRE du 14/11/26 se jouera le 09/12/26 à 19H00 à SEURRE.
Match 79577127 U15D3 AUXONNE – FAUVERNEY 2 du 21/11/26 se jouera le 12/12/2026 à FAUVERNEY.
Match 79567476 U13 D3 D FC2C – RUFFEY STE MARIE du 14/11/26 se jouera le 12/12/2026.
Match 79546134 U13 D2 B BEAUNE AS 2 – DAIX du 12/12/26 se jouera le 09/12/26 à 17h00.
Match 79577136 U15 D3 C MEURSAULT – FCLA du 05/12/26 se jouera le 12/12/26.
Match 79770354 U13 D2 C ENT USSE/ST REMY – ST APOLLINAIRE 3 du 28/11/26 se jouera le 16/12/26 à 17h00

2.5 COURRIERS

De VOUGEOT : engagement d'une équipe supplémentaire en championnat U13 D4 en 2ème phase

2.6 TOURNOIS

DECLARATION DE TOURNOI
RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le **District** autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi

Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas concidérés comme déclarés auprès des instances.

Pour information

Tout club participant à un tournoi organisé à une date correspondant à une journée de championnat, une journée de rentrée ou une Journée Nationale des Débutants (JND) devra prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la tenue de ses rencontres officielles. Aucun report ne sera accordé de droit du fait de la participation à un tournoi.

ST JEAN FUTSAL
U11 le 16/12/26.
U13 le 20/02/27.

ECHENON FUTSAL
U15 le 12/02/27.
U8 – U11 le 13/02/27.
U6 le 14/02/27.

III - FEMININES

3.1 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE SENIORS

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de facilité le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match 79548453 CRITERIUM SENIORS FEM A 8 B ESTV – GRESILLES FC du 16/11/26 se jouera en DU**.**

Match 79548276 CRITERIUM SENIORS FEM A 8 FCAB – EF VILLAGES du 16/11/26 se jouera en DU.

Match 79548275 CRITERIUM SENIORS FEM A 8 SOMBERNON – ENT ESVO du 16/11/26 se jouera en DU.

3.2 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE JEUNES

Suite à un tour de CBFC U18F CREDIT AGRICOLE : les matchs suivants sont reprogrammés comme suit :

79552099 AS CHATENOY LE ROYAL 2 – BEAUNE AS du 22/11/2026 se jouera le 13/12/2026.

79552098 ENT DUC/GEVREY/CHE – SUD FOOT 71 du 21/11/2026 se jouera le 05/12/2026.

79552109 ENT DUC/GEVREY/CHE – BEAUNE AS du 05/12/2026 se jouera en DU, les 2 clubs devront trouver une date avant le 21/12/2026.

Match 79575090 U15F ASFO – ENT DUC du 19/09/26 se jouera le 12/12/26.

Suite à la programmation d'un match de Coupe pour l'équipe U18 Féminines de Longvic, la commission sportive programme le match comme suit **79551335 U18 F LONGVIC – MARSANNAY se jouera le 20/12/2026.**

IV - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.
En cas de dysfonctionnement de la tablette
A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission…).
En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,
Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

• Absence de code : 30,00 €
• Absence de tablette : 30,00 €
• Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
• Absence de transmission : 50,00 €
• Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.
3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

Date	Match	Analyse Feuille de Match
14/11/2026	Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A Fontaine D'Ouche As 1 - Neuilly Crim Sennece 1	Attente feuille de match papier
15/11/2026	Seniors D4 / Unique / Poule C Cessey 2 - Echenon 2	Attente feuille de match papier
21/11/2026	U18 D2 / Phase Automne / Poule A Ent.Pouilly 21 - Ent.Manlay 21	Feuille de match papier
21/11/2026	U13 D3 / Automne / Poule D Fc2c 1 - Gevrey 2	Feuille de match papier
22/11/2026	Seniors D3 / Unique / Poule B Pumas Fc 1 - Fc2c 3	Feuille de match papier
22/11/2026	Seniors D2 / Unique / Poule C Chenove 1 - Sombernon Gissey Fc 1	Absence de feuille de match

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président de la Commission Sportive

DA SILVA S.